

Évolution des grands principes du droit des collectivités locales depuis 2015

Pour une approche pragmatique des libertés locales

PROGRAMME

- Le principe de libre administration des collectivités locales
- La clause de compétence générale
- La théorie générale de la détermination des compétences
- Le principe de subsidiarité
- Le pouvoir financier local
- Le principe d'autonomie financière et fiscale
- Le principe de compensation des charges
- Le principe d'interdiction d'une tutelle d'une collectivité sur une autre
- Le pouvoir d'expérimentation
- La différenciation

INTERVENANT

Jérôme BRIEND, conseiller du pôle juridique de l'Assemblée des Départements de France

- Élu local de 1983 à 1995
- de 1995 à 2008 : DRH en communes
- de 2008 à 2010 : DRH en communauté d'agglomération
- de 2010 à 2015 : DRH du Conseil départemental de la Charente-Maritime
- Depuis septembre 2015, conseiller du pôle juridique de l'Assemblée des Départements de France

PUBLICS

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, cadres administratifs, agents de la collectivité, salariés d'entreprises

La formation sera singularisée en fonction des participants.

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATES

[Jeudi 22 novembre 2018](#)

[Jeudi 24 janvier 2019](#)

[Jeudi 18 avril 2019](#)

[Jeudi 11 juillet 2019](#)

LIEU

IFET, Paris

BULLETIN D'INSCRIPTION

**ATTENTION : certaines formations sont associées à un bulletin d'inscription spécifique.
Vérifiez bien que le bulletin d'inscription que vous complétez est bien en rapport avec la formation choisie**

Madame - Monsieur :

Fonction :

Collectivité :

Adresse de la collectivité :

Téléphone : Fax :

Courriel du correspondant formation (indispensable) :

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) :

Tél. mobile :

Courriel :

Je souhaite m'inscrire à la formation

qui se déroulera le

J'ai connu cette formation par

La formation doit être facturée : à la collectivité directement à l'intéressé(e)

Prix de la session : 590 € la journée (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)

Prix de la session : 550 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

Ce prix comprend également la documentation et le repas pris en commun

Date et signature :

Bulletin à retourner à l'IFET : mél. : ifet@departements.fr ou au correspondant formation de votre collectivité

CONDITIONS D'ANNULATION

• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondants à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

• Annulation et report du fait de l'IFET

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.